



## Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0093

Dossier OEC/CTC N°: 13032

<b>Maître d'ouvrage - raison sociale</b>	<b>SAS Pascal Ceccaldi</b>		
<i>Adresse</i>	Station Esso Quartier Aspretto		
<i>CODE NAF</i>	4671 Z		
<i>SIRET</i>	38489998500038		
<i>Responsable Légal</i>	Claude FERRANDI		
<b>Opération</b>	Diagnostic de la charte "Objectif CO2"		
<b>Lieu de réalisation</b>	Ajaccio		
<b>Date prévisionnelle de réalisation</b>	sept-13		
<b>CPER 2007-2013</b>	ProDEME (ADEME/CTC)		
<b>Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER</b>	non		
<b>Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle</b>	non		
<b>Instructeurs :</b>			
<b>ADEME :</b>	BOLLINI Virginie	<b>OEC/CTC :</b>	ISTRIA Philippe
<b>Gestionnaires :</b>			
<b>ADEME :</b>	CASAMATTA Marie-Christine	<b>OEC/CTC :</b>	BOUAZZA Sonia

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	07/05/2013	Date de la demande	07/05/2013
Date de réception	14/06/2013	Date de réception de la demande	14/06/2013
Date d'accusé de réception	17/06/2013	Date AR du dossier complet	17/06/2013

<b>Date du Comité de Gestion</b>	15/07/2013
----------------------------------	------------

## MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Moyenne
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

## CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008

## MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

<b>ADEME</b>	Cette opération permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la flotte de véhicules de l'entreprise. La part des émissions de gaz à effet de serre des transports en Corse est de 37 %.
<b>CTC / OEC</b>	Cette opération permettra de diminuer les émissions de gaz à effet de serre provenant de la flotte de véhicules de l'entreprise. La part des émissions de gaz à effet de serre des transports en Corse est de 37 %.

**ANNEXE TECHNIQUE**

Décision N° 1328C0093

Dossier PRODEME N°

<b>Contexte :</b>	L'entreprise SAS Pascal Ceccaldi souhaite adhérer à la Charte CO2 afin de s'engager dans une démarche volontaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules.
-------------------	---

<b>Lieu de réalisation :</b>	Ajaccio
------------------------------	---------

<b>Description technique de l'opération :</b>	<p>Contenu du diagnostic:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- analyse des données sur le périmètre d'engagement</li><li>- étudier les choix des actions à mettre en œuvre</li><li>- chiffrage des objectifs de réduction des émissions de CO2</li><li>- élaboration des indicateurs de suivi spécifiques</li><li>- détermination de l'objectif de réduction aux termes de 3 ans</li><li>- rapport d'étude</li></ul>
---	---

<b>Contenu du rapport final</b>	<p>(NB : Ce rapport devra parvenir au financeur 45 jours au moins AVANT la fin du délai d'exécution)</p> <p>Constitué du rapport d'étude. Le rapport d'étude sera également rapatrié sur le site <a href="http://www.diagademe.fr">http://www.diagademe.fr</a></p>
---------------------------------	--

**ANNEXE FINANCIERE**

Décision N° 1328C0093

Dossier PRODEME N°

**1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles**

Postes de dépenses	Coût HT	Dépenses éligibles à justifier en € HT
Diagnostic "objectif CO2"	4 050,00 €	4 050,00 €
<i>TOTAL HT</i>	4 050,00 €	4 050,00 €

Bénéficiaire est assujetti à la TVA

**2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide**

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en œuvre avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'Etat dans le cadre du Programme du Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (PRODEME) 2013. Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

Modalités de calcul :	L'aide de l'ADEME est de 60% des coûts admissibles :	
	Coûts admissibles	4 050,00 €
	Aide ADEME	2 430,00 €

Le maître d'ouvrage est une moyenne entreprise. L'aide attribuée par l'ADEME est une subvention d'un montant maximum de 2 430 €.

**3 - Plan de financement prévisionnel**

ADEME	2 430,00 €	60,0%
Bénéficiaire	1 620,00 €	40,0%
<b>TOTAL</b>	<b>4 050,00 €</b>	<b>100,0%</b>